



COMMUNE DE SIMANDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 mai 2025 à 20h00 à la mairie (12 présents), 5 absents excusés ayant donné pouvoir, 1 absent excusé (sans pouvoir).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du CGT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Madame Karine BOURBON est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le Conseil Municipal, à 17 voix pour reporte l'adoption du compte-rendu du 14 avril 2025 à la prochaine session (celui-ci n'a pas été transmis à l'assemblée).

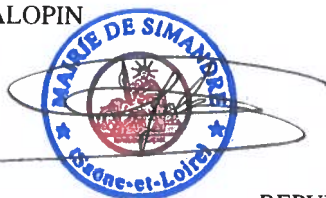
Le conseil municipal, à 17 voix pour :

1. SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Département, au titre des amendes de police, pour l'année 2025 concernant le projet de travaux d'aménagement et de sécurisation de la "Route de la Saône". AUTORISE le maire à apposer toutes les signatures nécessaires au règlement de ce dossier de demande de subvention.
2. PRÉVOIT la décision modificative n°1 suivante : virements de crédits de 11 832.31 € du compte 2135 (opération 91) au compte 2112 (opération 93) pour le financement de l'éclairage public du chemin piéton créé dans le cadre du projet d'aménagement route de Trésor.
3. EMET UN AVIS FAVORABLE quant à la participation de M. le maire pour représenter la commune à la vente aux enchères de l'Hôtel restaurant de la gare. AUTORISE la commune à se porter acquéreur de ce fonds de commerce. FIXE à 25 000 € l'enveloppe budgétaire inhérente à cette vente.
4. EMET UN AVIS FAVORABLE au projet d'implantation de structures à destination des seniors, portées par une société privée. ACCEPTE la proposition d'acquisition de la société Les Maisons Monsenior d'un montant de 44 000 € et AUTORISE le maire à la signer. AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à ce projet (promesse de vente, permis de construire, différents actes...).
5. EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de création d'une petite salle de réception au club de tennis. OPTE pour l'achat d'une solution modulaire « bungalow ». AUTORISE le maire à signer tout document afférent à cette acquisition et à l'installation de celle-ci, notamment les démarches liées à la demande de permis de construire.
6. ACCEPTE d'acquérir la parcelle F 2334 appartenant à un particulier, petite parcelle créée le long d'une route communale suite au bornage d'un terrain constructible. FIXE à 0,20 cts/m² le prix d'achat de cette petite bande de terrain (parcelle cadastrée F 2334 d'une superficie de 108 m²). AUTORISE le maire à signer tout document afférent à cette acquisition.
7. FIXE le nombre de conseillers communautaires pour le renouvellement des sièges après les élections municipales de 2026. M. le Maire présente la répartition des communes pour les 44 sièges à la communauté de communes Terres de Bresse fixés selon l'accord local. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette répartition (répartition inchangée par rapport au mandat actuel ; soit pour Simandre : 3 sièges titulaires + 1 suppléant).
8. ENTEND diverses informations et questions :
 - Le conseil a désigné comme référents apostille, Messieurs Christophe GALOPIN et Pascal CLERC. Cette réforme de l'apostille, obligatoire, permet l'authentification des signatures des autorités publiques par voie dématérialisée. Ces noms seront transmis au Conseil supérieur du notariat
 - La commune envisage d'acheter un bungalow d'occasion qui sera mis à la disposition de l'association des "Amis des cartables" pour le stockage de leurs matériels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 24 mai 2025 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Christophe GALOPIN



La secrétaire de séance,
Karine BOURBON